

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R02-2016-095

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2016

Sommaire

Direction des affaires locales et interministérielles

R02-2016-10-10-007 - arrêté modifiant l'arrêté R02-2016-056 du 8 09 2016 donnant délégation de signature pour ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du CSPI (8 pages)

Page 3

Direction des affaires locales et interministérielles

R02-2016-10-10-007

arrêté modifiant l'arrêté R02-2016-056 du 8 09 2016 donnant délégation de signature pour ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du CSPI

arrêté modifiant l'arrêté R02-2016-056 du 8 09 2016 donnant délégation de signature pour ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du CSPI



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Affaires Locales et Interministérielles (DALI) Pôle des affaires juridiques et contentieuses (P.A.J.C.)

ARRETE modifiant l'arrêté R02-2016-056 du 08 Septembre 2016 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus)

LE PREFET DE LA MARTINIQUE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département modifié, notamment ses articles 20, 21-III, 38;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5397/SG du 1er juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application Chorus ;

Vu le décret du président de la République du 31 juillet 2014 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique;

Vu le décret du président de la République du 24 juin 2015 nommant M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Martinique;

Vu la décision n° 134/DRI/BRH du 04 février 2011 nommant M. Jean-Philippe PANCRATE, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef de la plateforme Chorus;

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29

Horaires d'ouverture de 8h à 16h - Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr

Vu la décision n° 1256/BRH du 15 décembre 2011 nommant Mme Élisabeth CHONQUET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du centre de services partagés interministériel (plateforme CHORUS);

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-01227 du 12 avril 2010 portant réorganisation des services du secrétariat général de la préfecture de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 02-2016-056 du 08 septembre 2016 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus);

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE:

ARTICLE 1: L'arrêté préfectoral n° 02-2016-056 du 08 septembre 2016 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus) est modifié en ses annexes 2, 5 et 6.

ARTICLE 2 : Le reste demeure inchangé.

<u>ARTICLE</u> 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Directrice Régionale des Finances Publiques et aux fonctionnaires intéressés, affiché à la préfecture de la Martinique et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à France, le 70 OCT 2016

Fabrice P. OULET-ROZE

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29

Horaires d'ouverture de 8h à 16h - Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr

ANNEXE 2

Agents habilités par délégation pour la saisie des actes d'ordonnancement secondaire dans CHORUS pour les programmes de l'annexe 1 et fonds européens

NOM DE L'AGENT	Service d'origine
Gestionnaires de dépenses sin	Gestionnaires de dépenses simples et de projets complexes et de certification
	du service fait
Denise RICHOL	DAC
Arsène Jean-Marc HARAL	DAAF
Pascale KICHENIN	DEAL
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL
Jeannie BOUTON	DEAL
Katherine ELISEE	DEAL
Manuella ALIMELIE	DIECCTE
Albain SMITH	DRFIP
Valérie VALLADE	DRFIP
Houda KHOUMI	Gendarmerie
Mylène POLYTE	Gendarmerie
Marie-Magdeleine MALLER	DRJSCS
Daniel COURJOL	Préfecture
Maryvonne ETIENNE	Préfecture
Nicole VICTORIN	Préfecture
Jean-Luc GERNET	Préfecture
Louis-Camille FERRATY	Préfecture
Ghislaine JOYAUX	Préfecture
Marie-Andrée PAVILLA	Préfecture
Lionel LAVIER	Préfecture
Colette HARDY DESSOURCES	SAT Police



Le préfet de la Martinique

SAT Police	SAT Police	SAT Police	Responsables d'engagements juridiques	DAC	SAT Police	Préfecture	Préfecture
Dominique DEAU	Yves AGBESSI	Juliette MARY	Responsab	Marie-Solange MEDEUF	Josiane CESAR	Jean-Philippe PANCRATE	Max RACON

vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 🕝 🧗 🛮 🖒 🥂 2016

ANNEXE 5

Agents habilités par délégation pour saisie des actes de dépenses et certification du service fait dans chorus

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1 et fonds européens

T		SAT Police	Colette HARDY DESSOURCES
		Préfecture	Lionel LAVIER
		Préfecture	Marie-Andrée PAVILLA
		Préfecture	Ghislaine JOYAUX
		Préfecture	Louis-Camille FERRATY
		Préfecture	Jean-Luc GERNET
		Préfecture	Nicole VICTORIN
		Préfecture	Maryvonne ETIENNE
		Préfecture	Daniel COURJOL
		DRJSCS	Marie-Magdeleine MALLER
		Gendarmerie	Mylène POLYTE
		Gendarmerie	Houda KHOUMI
		DRFIP	Valerie VALLADE
		DRFIP	Albain SMITH
		DIECCTE	Manuella ALIMELIE
		DEAL	Katherine ELISEE
		DEAL	Jeanie BOUTON
		DEAL	Jean-Pierre SEYMOUR
		DEAL	Pascale KICHENIN
		DAAF	Arsène Jean-Marc HARAL
		DAC	Denise RICHOL
	projets complexes	Gestionnaires de dépenses simples et de projets complexes	Gestionnaires de d
	Observations	Service d'origine	NOM DE L'AGENT



			4
SAT Police	SAT Police	SAT Police	SAT Police
Dominique DEAU	Yves AGBESSI	Josiane CESAR	Juliette MARY

vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 📑 🐧 👭 🤊 🎢 🦍

ANNEXE 6

Agents habilités par délégation pour saisie des actes de recettes non fiscales dans chorus

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1 et fonds européens

		C. Tollad callopacillo
NOM DE L'AGENT	Service d'origine	Observations
Gestionnaires	Gestionnaires habilités pour la saisie des recettes	ie des recettes
Denise RICHOL	DAC	
Arsène Jean-Marc HARAL	DAAF	
Pascale KICHENIN	DEAL	
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL	
Jeanie BOUTON	DEAL	
Katherine ELISEE	DEAL	
Manuella ALIMELIE	DIECCTE	
Albain SMITH	DRFIP	
Valérie VALLADE	DRFIP	
Houda KHOUMI	Gendarmerie	
Mylène POLYTE	Gendarmerie	
Marie-Magdeleine MALLER	DRJSCS	
Daniel COURJOL	Préfecture	
Maryvonne ETIENNE	Préfecture	
Nicole VICTORIN	Préfecture	
Jean-Luc GERNET	Préfecture	
Louis-Camille FERRATY	Préfecture	
Ghislaine JOYAUX	Préfecture	
Marie-Andrée PAVILLA	Préfecture	
Lionel LAVIER	Préfecture	
Dominique DEAU	SAT Police	



Yves AGBESSI	SAT Police	
Josiane CESAR	SAT Police	
Colette HARDY DESSOURCES	SAT Police	
Juliette MARY	SAT Police	
Yves AGBESSI	SAT Police	
Valideurs habili	Valideurs habilités pour la validation des recettes	on des recettes
Erika JEAN-MICHEL	DRJSCS	
Manuela POLONET	Préfecture	
Emile NAUD	DEAL	
Nathalie CABAS	SAT Police	
Valideurs habilités pour la validation des recettes du BOP 0176 de la	a validation des re	cettes du BOP 0176 de la
Police Nationale (habilitation pour l' « espace réservée » de la Police Judiciaire	our l' « espace rés	ervée » de la Police Judiciaire
et Renseignemen	et Renseignement intérieur : DRRI,OCRTIS,SRPJ)	OCRTIS,SRPJ)
Marie-Solange MEDEUF	DAC	
Nathalie CABAS	SAT Police	

vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du